

Nombre de Membres du comité :  
65

Nombre de Membres en fonction :  
65

Nombre de Présents : 42

Nombre de Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 43

Nombre de suffrages exprimé : 43  
Oui : 43

Objet de la Délibération :  
Résiliation du contrat d'assurances groupe statutaire  
et lancement d'une nouvelle procédure par le Centre  
de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du  
Loiret

Date de la convocation :  
21 septembre 2022

Séance du 13 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux et le 13 octobre à 17 heures 30  
le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, à DADONVILLE sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Etaient présents :

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN  
Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude,  
IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX  
Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine,  
RIVAULT Corinne

MM BACHELET Raynald, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel,  
BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc,  
BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel,  
COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN  
Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick,  
LAROCHÉ Pierre, LOUBIE Jean-Paul, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine,  
PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre, SIMONET  
Christophe, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André

Pouvoir :

M. CHANCLUD Dominique donne pouvoir à M. GAURAT Hervé

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

La Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des  
Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du  
Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au  
paragraphe précédent.

En 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents  
CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

En date du 25 juillet 2022, le PETR Beauce Gâtinais a reçu un courrier du Centre de Gestion du Loiret lui notifiant la résiliation du marché par  
AXA, ce qui l'oblige à lancer un nouveau marché.  
C'est pourquoi, il convient que le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais se détermine sur son adhésion au nouveau contrat d'assurance  
groupe à souscrire par le Centre de Gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

**DECIDE**

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

ID : 045-200079903-20221013-DELIB322022-DE

**ARTICLE unique :** Le P.E.T.R. Beauce Gâtinais en Pithiverais décide de demander son adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires  
souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et  
au décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et autorise la Présidente à signer la convention correspondante avec  
le Centre de Gestion, au vu des taux qui seront proposés, ainsi que toutes les pièces annexes qui s'avèreraient nécessaires



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 octobre 2022 et de sa publication le 19 octobre 2022 (la présente  
délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).